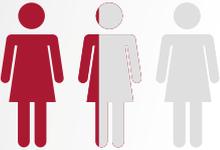


RETOUR AU TRAVAIL, MAIS AVEC QUELLES GARANTIES POUR LA SÉCURITÉ ?

Même en pleine crise du corona virus, certaines entreprises des titres-services maintiennent leurs activités. Et ce, alors que la sécurité des travailleuses n'est souvent pas garantie. C'est ce qui ressort d'une enquête que vient de réaliser la Centrale Générale - FGTB auprès de plus de 4.000 aide-ménagères. Celle-ci démontre que d'une part la pression pour le retour au travail est très forte, mais dans le même temps, que les employeurs font peu de cas de la santé de leurs travailleuses.



PLUS D'UN TIERS TRAVAILLE PARCE QUE L'EMPLOYEUR LE DEMANDE OU PAR PEUR DE PERDRE SON BOULOT

D'après notre enquête, il ressort que 42% des entreprises sont de nouveau actives (8 % n'ont même jamais fermé) et donc de nombreuses travailleuses ressentent une forte pression pour reprendre le travail. Plus d'un tiers des aide-ménagères reprennent le travail parce que l'employeur le leur demande et par peur de perdre leur boulot. **46 % des travailleuses reprennent le travail parce qu'elles n'arrivent pas à joindre les deux bouts.** Lorsqu'on leur a demandé si la perte de revenus rendait difficile le paiement des factures, pas moins de 63 % ont répondu par l'affirmative. Cela prouve une fois de plus combien il est essentiel d'imposer une limite supérieure au chômage temporaire dans ce secteur. Sachant que les employeurs refusent de payer l'indemnité journalière de 2 euros, très peu d'entreprises ont mis en œuvre la mesure wallonne et le gouvernement flamand refuse également de verser une contribution.



LES CLIENTS RESTENT DANS LA MÊME PIÈCE QUE LEUR AIDE-MÉNAGÈRE

Nous savons que le respect des mesures de sécurité sont particulièrement difficiles à respecter dans le secteur des

titres-services. L'enquête nous donne raison. Pour près de **65 % des personnes interrogées, les clients viennent régulièrement dans la même pièce qu'elles** et 35 % des clients ne respectent pas la règle de distanciation sociale d'1,5 mètre. Il est particulièrement difficile pour les aide-ménagères d'exiger ce respect. Une travailleuse sur deux n'ose pas arrêter le travail si le client ne respecte pas la distanciation sociale, plus grave encore : même si le client est atteint du corona virus.



NE REÇOIVENT PAS TOUT LE MATÉRIEL DE PROTECTION NÉCESSAIRE

Mais tout aussi frappant : seuls 2,5 % organisent des formations réelles et 7 % proposent des formations en ligne. **90 % des employeurs n'organisent aucune formation** sur les mesures de sécurité, alors que celle-ci est obligatoire. Certains se contentent de distribuer un document contenant des instructions. Cela n'offre que très peu de garantie quant à l'utilisation correcte d'un masque de protection, par exemple. De plus, il apparaît que **84 % des aide-ménagères qui reprennent le travail ne reçoivent pas tout le matériel de protection nécessaire** qui se compose d'un masque, de gel désinfectant, de gants et de mouchoirs en papier.

Ces derniers jours, il a été fortement question de la réouverture des magasins de bricolage et des jardinerias notamment par rapport aux mesures de sécurité qui devaient être prises. Mais dans le secteur des titres-services, les mesures de sécurité ne semblent pas aussi importantes pour les employeurs, c'est en tout cas ce qui ressort de notre enquête. Une désagréable similitude avec les négociations salariales dans le secteur. Pour rappel, dans les deux dossiers, les régions qui subsidient le secteur à hauteur de 75% portent aussi une lourde responsabilité en la matière.